

Protéger l'enfance maltraitée

Port-au-Prince - Haïti

Objectifs

Prendre en charge des femmes et des fillettes victimes de violence, faire un plaidoyer auprès des autorités, sensibiliser la population

Acteurs bénéficiaires

1000 femmes et adolescentes

Partenaire(s)

Kay Fanm

Financement

Budget annuel: 123'500 francs suisses

Aux fonds attribués par Terre des Hommes Suisse s'ajoute une participation de la Fédération genevoise de coopération (FGC) et de la Direction du développement et de la coopération (DDC)



Kay Fanm (la maison des femmes). Cette association très dynamique a été créée en 1984 pour la promotion et la défense des droits des femmes. Kay Fanm a ainsi une grande expérience dans l'accompagnement des femmes et des jeunes filles victimes de violences domestiques ou de viol.

Depuis le séisme du 12 janvier 2010, la situation des femmes et des jeunes filles s'est particulièrement dégradée. Avec encore 1'000'000 personnes vivant dans des logements précaires, dans des camps ou dans les quartiers, une insécurité ambiante et une pauvreté exacerbée, la situation est très préoccupante. Travaillant notamment dans les camps et dans les quartiers populaires de Port-au-Prince, Kay Fanm fournit un appui direct aux femmes et jeunes filles victimes de violence ou de viol, dont le nombre a tristement augmenté suite au séisme. Sans appui, les victimes de tels traumatismes n'ont que très peu de chance de se réinsérer dans la société et de mener une vie équilibrée. C'est pourquoi Kay Fanm intervient sur plusieurs axes, en partenariat avec Terre des Hommes Suisse.

Kay Fanm mobilise les responsables des camps, les familles, les jeunes filles et les autorités sur les risques encourus par les jeunes filles, afin d'encourager des mesures préventives pour mieux les protéger dans leur cadre de vie.

Un centre de plaintes est ouvert afin de permettre aux femmes et aux jeunes filles de venir chercher de l'aide. Aux femmes et fillettes violentées, Kay Fanm offre des soins médicaux, une assistance psychologique, un service de médiation. De plus, chaque cas de viol est documenté et une assistance juridique est assurée pour accompagner la jeune fille lors du procès. C'est un élément important de la lutte contre l'impunité qui est ainsi apporté.

Pour les cas les plus graves, un centre d'accueil, dénommé Reviv (Revivre), ouvre ses portes. Détruit par le séisme, il a été réorganisé dans une structure transitoire. Les victimes y trouvent un logement temporaire et une assistance psychosociale. Parfois enceintes, elles sont prises en charge jusqu'à leur accouchement, puis avec leur bébé jusqu'à ce qu'une solution ait été trouvée pour l'organisation de leur nouvelle vie.

Finalement, des mesures de réinsertion socio-économique sont menées avec les jeunes filles. Cela concerne la formation de base, des formations professionnelles ou des aides pour le lancement d'activité économique. Ces activités ont pour but de leur permettre de se reconstruire un avenir, de leur ouvrir de vraies perspectives d'autonomie.

pour l'enfance et un développement solidaire